

TEXTES DU JOUR

Documents de Politique internationale

DCXL

NOTES DU GOUVERNEMENT SOVIÉTIQUE AUX GOUVERNEMENTS DES TROIS PUISSANCES OCCIDENTALES SUR LA QUESTION DU PROCHE ET DU MOYEN ORIENT. (19 AVRIL 1957) (*)

Le 19 avril, le ministre des Affaires étrangères de l'U. R. S. S., M. Gromyko, a reçu l'ambassadeur de France, M. Dejean, l'ambassadeur de Grande-Bretagne, sir Patrick Reilly, et le chargé d'affaires par intérim des Etats-Unis, M. Davis, et leur a remis les notes du gouvernement soviétique dont nous reproduisons ci-après les textes.

1 — Note du gouvernement soviétique au gouvernement des Etats-Unis d'Amérique

Le ministère des Affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques présente ses compliments à l'ambassade des Etats-Unis d'Amérique et, comme suite à la note de réponse N° 718 de l'ambassade en date du 11 mars dernier sur la question des principes essentiels d'une déclaration des quatre grandes puissances sur la paix et la sécurité au Proche et au Moyen-Orient, a l'honneur, au nom du gouvernement de l'U. R. S. S., de déclarer ce qui suit :

Le gouvernement soviétique constate que le gouvernement des Etats-Unis ne s'est pas déclaré disposé à accepter la proposition du gouvernement soviétique, à savoir que les quatre puissances — Etats-Unis d'Amérique, U. R. S. S., Grande-Bretagne et France — fassent une déclaration commune, ou bien des déclarations séparées de caractère analogue, sur la question de la paix et de la sécurité au Proche et au Moyen-Orient.

Le projet de déclaration proposé par l'Union soviétique prévoit l'engagement commun des autres grandes puissances de résoudre pacifiquement tous les problèmes les concernant dans le Proche et le Moyen-Orient, de ne pas s'ingérer dans les affaires intérieures des

pays de cette région, de s'abstenir de toute tentative d'entraîner ces pays dans les blocs militaires des grandes puissances et de prendre la décision commune de ne pas leur fournir d'armes, de supprimer les bases étrangères sur le territoire de ces pays, d'évacuer les troupes étrangères et de contribuer au développement économique des pays du Proche et du Moyen-Orient sans poser de conditions politiques, militaires ou autres qui soient incompatibles avec la dignité et la souveraineté de ces pays.

En proposant une telle déclaration, le gouvernement soviétique se fonde sur la nécessité d'assurer une paix solide au Proche et au Moyen-Orient et de consolider l'indépendance nationale des pays de cette région. En même temps, le gouvernement soviétique tenait compte du fait que les pays du Proche et du Moyen-Orient, qui se sont engagés depuis peu dans la voie d'un développement national indépendant, sont soumis systématiquement, surtout ces derniers temps, à une forte pression et ingérence dans leurs affaires intérieures de la part des puissances occidentales.

Le fait pour les grandes puissances de prendre les engagements prévus dans le projet de déclaration contribuerait sans aucun doute à la détente dans le Proche et le Moyen-Orient et à l'établissement de conditions excluant l'apparition de foyers dangereux de conflits militaires dans cette partie du monde. Le gouvernement soviétique a maintes fois attiré l'attention du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sur le fait que l'Union soviétique éprouve légitimement une vive inquiétude à propos de la situation qui règne dans les pays de cette région qui se trouvent situés dans le voisinage immédiat de l'Union soviétique.

Si l'on ne poursuit à l'égard des pays du Proche et du Moyen-Orient d'autre but que celui d'assurer la paix

*) Voir Articles et Documents, N° 0483 du 19 mars 1957.

et la sécurité dans cette région, il ne doit y avoir aucune raison de se refuser à adopter les principes exposés dans le projet de déclaration soviétique, car ils répondent entièrement aux principes de la Charte de l'Organisation des Nations-Unies.

A l'heure actuelle, le principal obstacle qui empêche le règlement pacifique des différends et conflits, au Proche et au Moyen-Orient, est constitué par l'ingérence étrangère dans les affaires des Etats de cette région — ingérence qui viole leur souveraineté et leur indépendance. C'est plus précisément le fait pour certaines puissances d'imposer des obligations économiques, politiques et militaires aux pays de cette région, en dépit des intérêts nationaux de ces derniers, de les entraîner dans des blocs militaires avec la participation de grandes puissances, d'implanter des bases militaires et des troupes étrangères sur le territoire de ces pays, qui viole leur indépendance nationale et leur enlève la possibilité de résoudre eux-mêmes librement les problèmes d'importance vitale pour les peuples du Proche et du Moyen-Orient.

Le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique affirme dans sa note que la création de blocs militaires, de même que la présence de bases militaires et de troupes étrangères sur le territoire des pays du Proche et du Moyen-Orient, répondraient soi-disant aux intérêts de ces pays. Cette affirmation est en contradiction flagrante avec les faits. Les faits montrent en effet que les peuples de ces pays considèrent comme leur principale tâche nationale de libérer leurs territoires des bases étrangères et des troupes étrangères, de ne pas tolérer l'ingérence étrangère dans leurs affaires intérieures et de créer des conditions qui leur permettent de disposer entièrement de leur propre sort et de leurs richesses après s'être libérés du lourd héritage du joug colonial.

On connaît aussi fort bien l'attitude hostile des peuples du Proche et du Moyen-Orient à l'égard du pacte de Bagdad dont la création a sérieusement aggravé la situation au Proche et au Moyen-Orient et accru la tension dans les relations entre les pays de cette région. L'entrée des Etats-Unis dans la commission militaire du pacte de Bagdad ne peut manquer d'amener une aggravation nouvelle de la situation dans cette région.

Les mesures de politique extérieure appliquées par les Etats-Unis dans la zone du Proche et du Moyen-Orient, et, en particulier, l'adhésion de fait des Etats-Unis d'Amérique au pacte agressif de Bagdad, de même que l'adoption du programme connu sous le nom de « doctrine Eisenhower », sont en contradiction avec la déclaration contenue dans la note du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique, à savoir que, dans leurs relations avec les pays du Proche et du Moyen-Orient, les Etats-Unis se conforment aux principes de la Charte de l'Organisation des Nations-Unies. On ne peut manquer de constater, à cet égard, que ladite doctrine prévoit une ingérence directe des Etats-Unis dans les affaires des pays du Proche et du Moyen-Orient, allant jusqu'à l'envoi de forces armées américaines dans ces pays. Une telle politique des Etats-Unis d'Amérique ne peut manquer de contribuer à l'accentuation ultérieure de la tension et de la méfiance dans les relations entre les Etats de cette partie du monde.

Tout cela témoigne du fait que la responsabilité de l'aggravation de la situation au Proche et au Moyen-Orient est portée par les gouvernements des puissances occidentales, et, en particulier, par le gouvernement des Etats-Unis. A cet égard, il faut considérer comme dénuée de tous fondements la tentative faite dans la note du gouvernement des Etats-Unis en date du 11

mars, de faire retomber sur l'Union soviétique la responsabilité de l'aggravation de la situation au Proche et au Moyen-Orient en invoquant la prétendue question des fournitures d'armements aux pays du Proche et du Moyen-Orient.

On sait fort bien que, depuis déjà plusieurs années, les Etats-Unis d'Amérique fournissent de gros contingents d'armes américaines à Israël et aux pays membres du pacte de Bagdad. Ce sont justement les fournitures d'armes des Etats-Unis et d'autres puissances occidentales qui ont provoqué la course aux armements dans cette région et rendu possible l'agression armée d'Israël — aux côtés de l'Angleterre et de la France contre l'Egypte — agression qui a été condamnée par l'Organisation des Nations-Unies et l'opinion mondiale.

En ce qui concerne les achats par certains Etats arabes d'armements à des pays ne faisant pas partie du bloc atlantique, il convient de noter que lesdits Etats arabes ont usé à cette occasion de leur droit souverain légitime de prendre les mesures nécessaires pour assurer les besoins de leur défense et de la sécurité.

La note du gouvernement des Etats-Unis d'Amérique présente les choses comme si l'Union soviétique proposait que les grandes puissances s'ingèrent dans les affaires des Etats du Proche et du Moyen-Orient. A ce sujet, on ne peut que constater qu'il est impossible de prendre cette assertion au sérieux, étant donné que la proposition du gouvernement soviétique vise justement à empêcher toute ingérence dans les affaires intérieures des pays du Proche et du Moyen-Orient, à faire respecter leur souveraineté et leur indépendance — et la pierre de touche des intentions des puissances est avant tout leur attitude à l'égard de l'application de ces principes.

En ce qui concerne la référence à l'ainsi-dite « question hongroise », contenue dans la note des Etats-Unis d'Amérique, cette référence à une question n'ayant aucun rapport avec la proposition de l'Union soviétique relative à une déclaration sur le Proche et le Moyen-Orient ne saurait être considérée que comme une tentative de détourner l'attention de l'examen des problèmes soulevés dans la proposition du gouvernement soviétique.

Ces derniers temps, du fait des mesures unilatérales entreprises par les puissances occidentales, la situation au Proche et au Moyen-Orient — région où un dangereux conflit militaire a récemment été étouffé — s'aggrave à nouveau. Une inquiétude sérieuse au sujet de la situation au Proche et au Moyen-Orient se trouve suscitée par les déclarations provocantes des hommes d'Etat israéliens à l'adresse de l'Egypte. Le gouvernement soviétique a résolument condamné les déclarations et tentatives de ce genre de certaines puissances visant à utiliser Israël comme instigateur d'une nouvelle et dangereuse provocation contre l'Egypte et d'autres Etats arabes. Il ne fait guère de doute que si, de son côté, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique condamnait les visées agressives d'Israël, ce serait là une contribution importante à la normalisation de la situation dans la zone du Proche et du Moyen-Orient.

En déclinant l'adoption des principes de la déclaration et en ne soumettant de son côté aucune proposition constructive, le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique se refuse en fait à rechercher une base acceptable pour le règlement des problèmes litigieux existant dans cette région.

Le gouvernement soviétique estime, comme par le passé, que, grâce aux efforts conjugués des grandes puissances — l'U. R. S. S., les Etats-Unis d'Amérique, la Grande-Bretagne et la France — il serait possible, sur la base des principes exposés dans le projet de dé-

claration et prévoyant la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays du Proche et du Moyen-Orient et le respect de leur indépendance nationale et de leur souveraineté, d'assurer une paix solide et durable dans le Proche et le Moyen-Orient.

Le gouvernement soviétique se prononce avec esprit de suite pour le règlement pacifique des problèmes litigieux existant au Proche et au Moyen-Orient, et pour la recherche, avec les autres Etats intéressés, d'une solution acceptable pour tous ces problèmes. Pour autant que, comme il découle des notes des gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de la Grande-Bretagne et de la France, les propositions du gouvernement soviétique se sont heurtées à une attitude négative de la part de ces gouvernements, le gouvernement soviétique estime qu'il conviendrait, à titre de première mesure visant à l'assainissement et à la normalisation de la situation au Proche et au Moyen-Orient, de s'entendre pour que les quatre puissances déclarent qu'elles condamnent l'emploi de la force comme moyen de résoudre les problèmes en instance dans cette région, car cela se trouve en contradiction flagrante avec les principes contenus dans la Charte de l'Organisation des Nations-Unies.

Le gouvernement soviétique est disposé à étudier avec toute l'attention qui s'impose les considérations que le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique jugera possible d'exposer au sujet de la présente note.

2 — Note du gouvernement soviétique au gouvernement de la Grande-Bretagne

Le ministère des Affaires étrangères de l'U. R. S. S. présente ses compliments à l'ambassade de Grande-Bretagne et, comme suite à la note de réponse N° 175 de l'ambassade en date du 11 mars 1957, sur la question des principes essentiels d'une déclaration des quatre grandes puissances sur la paix et la sécurité au Proche et au Moyen-Orient, a l'honneur, au nom du gouvernement de l'U. R. S. S., de déclarer ce qui suit :

Le gouvernement soviétique constate avec regret que le gouvernement de Grande-Bretagne ne s'est pas déclaré disposé à accepter la proposition du gouvernement soviétique, à savoir que les quatre puissances — Grande-Bretagne, U. R. S. S., Etats-Unis d'Amérique et France — fassent une déclaration commune ou bien des déclarations séparées de caractère analogue, sur la question de la paix et de la sécurité au Proche et au Moyen-Orient et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays de cette région.

En proposant une telle déclaration, le gouvernement soviétique se fondait sur la nécessité d'assurer une paix solide au Proche et au Moyen-Orient et de consolider l'indépendance nationale des pays de cette région. Les propositions du gouvernement soviétique étaient également dictées par le fait que les pays du Proche et du Moyen-Orient, qui se sont récemment engagés dans la voie d'un développement national indépendant, se trouvent systématiquement soumis, surtout ces derniers temps, à une pression grossière et à l'ingérence dans leurs affaires intérieures des puissances occidentales. En soumettant le projet de cette déclaration, le gouvernement soviétique envisageait que les grandes puissances, membres du Conseil de Sécurité, prennent des engagements tels que leur respect contribue à la diminution de la tension dans le Proche et le Moyen-Orient et à la création de conditions excluant la possibilité d'apparition dans cette région de dangereux foyers de conflits militaires.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne cherche à justifier son attitude négative à l'égard des principes

contenus dans la déclaration proposée par le gouvernement soviétique en alléguant que certains d'entre eux sont déjà prévus par la Charte de l'Organisation des Nations-Unies et « n'exigent pas d'être de nouveau proclamés ». Toutefois, les événements récents dans la zone du Proche et du Moyen-Orient montrent de toute évidence que, dans l'intérêt du maintien de la paix, il est nécessaire que les grandes puissances entreprennent de concert de nouveaux efforts en conformité avec les principes de la Charte de l'Organisation des Nations-Unies. Le fait est que personne ne peut nier qu'en dépit de l'existence de la Charte de l'Organisation des Nations-Unies, une guerre d'agression a été déclenchée contre l'Egypte et il s'est créé une situation qui est lourde de graves conséquences pour la cause de la paix non seulement dans cette partie du monde, mais aussi dans le monde entier. Les principes de la déclaration proposée par le gouvernement soviétique sont appelés à assurer à l'avenir la paix et la tranquillité dans le Proche et le Moyen-Orient.

Dans sa note, le gouvernement de la Grande-Bretagne s'efforce de justifier la politique qui consiste à organiser dans le Proche et le Moyen-Orient des groupements militaires fermés et à créer sur le territoire des Etats de cette région des bases militaires étrangères, en affirmant que la création de tels blocs et de telles bases résulte de l'application par ces pays de leurs droits souverains et répond à leurs propres intérêts.

Toutefois, de telles assertions n'ont rien de commun avec la réalité, pour autant que la situation est telle que la création de blocs militaires et de bases militaires étrangères au Proche et au Moyen-Orient est exploitée pour violer la souveraineté des pays de cette région, pour s'immiscer grossièrement dans leurs affaires intérieures, pour leur imposer des conditions léonines militaires, économiques et autres. C'est justement là la raison pour laquelle les peuples du Proche et du Moyen-Orient condamnent résolument cette politique des puissances occidentales. C'est pour les mêmes raisons que l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations-Unies a condamné, elle aussi, comme incompatibles avec les principes pacifiques des Nations-Unies, les agissements des Etats qui ont entrepris d'imposer leur volonté à certains pays du Proche et du Moyen-Orient par la force des armes.

S'il fallait une nouvelle preuve du fait que les groupements militaires et bases militaires étrangères créés dans le Proche et le Moyen-Orient poursuivent des buts qui n'ont rien de commun avec les intérêts du maintien de la paix, cette preuve se trouve fournie par la récente collusion des Etats-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne ayant trait à l'intensification de l'activité des Etats-Unis au sein du pacte de Bagdad du fait de leur participation aux travaux de la commission militaire de ce bloc qui est résolument condamné par les peuples du Proche et du Moyen-Orient en tant que colonialiste et agressif, comme ayant des objectifs étrangers aux intérêts véritables des pays de cette région et constituant une menace directe pour leur indépendance nationale.

Le caractère véritable du bloc de Bagdad n'est-il pas révélé par le fait que l'un de ses organisateurs et participants a récemment opéré une agression contre l'Egypte, tandis qu'un autre participant à ce bloc apportait sa contribution à de tels actes en mettant son territoire à la disposition des bombardiers de l'agresseur ?

Le gouvernement soviétique a déjà attiré maintes fois l'attention du gouvernement de la Grande-Bretagne sur le fait que l'Union soviétique ne peut naturel-

lement pas demeurer indifférente devant des agissements qui aggravent la situation dans la zone du Proche et du Moyen-Orient qui se trouve dans le voisinage immédiat des frontières de l'U. R. S. S. et qui constituent une menace pour sa sécurité. L'attention du gouvernement de la Grande-Bretagne a été en particulier attirée sur ce point lors des pourparlers à Londres des hommes d'Etat soviétiques et anglais, l'année dernière.

Le gouvernement de l'U. R. S. S. a défendu et continue à défendre le point de vue qu'il est nécessaire de rechercher des décisions concertées qui tiennent entièrement compte des intérêts légitimes des pays de cette région, qui ne portent pas préjudice à leurs droits souverains et qui, en même temps, répondent aux intérêts de la paix et de la tranquillité au Proche et au Moyen-Orient.

La note du gouvernement de la Grande-Bretagne aborde la question des fournitures d'armements aux pays du Proche et du Moyen-Orient. Mais l'état des choses réel s'y trouve exposé sous une forme dénaturée. On sait que les fournitures par les puissances occidentales de grosses quantités d'armements aux pays membres du pacte de Bagdad, et aussi à Israël — fournitures effectuées depuis de longues années — ont abouti au fait que ces armements ont été utilisés pour déclencher une agression armée contre l'Egypte, en violation flagrante des principes de l'Organisation des Nations-Unies.

Pour ce qui est des achats d'armements effectués par certains Etats arabes dans des pays qui ne font pas partie du bloc atlantique, ces Etats ont, à cette occasion, usé de leur droit légitime d'acquérir des armes en vue d'assurer les besoins de leur défense et de la sécurité, ce qui se trouve entièrement confirmé par les événements au Proche et au Moyen-Orient.

En proposant, dans son projet de déclaration, que les quatre grandes puissances s'abstiennent de fournir des armes aux pays du Proche et du Moyen-Orient, le gouvernement soviétique part du point de vue qu'une telle mesure, si elle était appliquée conjointement aux autres principes exposés dans la déclaration, répondrait aux intérêts de la normalisation de la situation et du maintien de la paix dans cette partie du monde.

On ne saurait prendre au sérieux l'assertion, contenue dans la note, que la proclamation des principes de la déclaration des quatre puissances proposés par l'Union soviétique, serait soi-disant susceptible de porter atteinte à la souveraineté des Etats du Proche et du Moyen-Orient, car la proclamation desdits principes a justement pour objet de s'entendre afin de mettre un terme à toute tentative d'ingérence étrangère dans les affaires intérieures de ces Etats.

Le gouvernement de la Grande-Bretagne cherche également à mettre en doute la sincérité des intentions du gouvernement soviétique exprimées dans la déclaration, quoiqu'il semble bien que la meilleure vérification du caractère sérieux de ces intentions serait le fait pour le gouvernement de la Grande-Bretagne d'adhérer auxdits principes.

En déclinant l'adoption des principes de la déclaration et ne soumettant de son côté aucune proposition constructive, le gouvernement de la Grande-Bretagne se refuse en fait à rechercher une base acceptable pour toutes les parties intéressées pour le règlement des problèmes litigieux existant dans cette région.

Le gouvernement soviétique estime, comme par le passé, que, grâce aux efforts conjugués des grandes puissances — U. R. S. S., Grande-Bretagne, Etats-Unis d'Amérique et France — il serait possible, sur la base des principes exposés dans le projet de déclaration et prévoyant la non-ingérence dans les affaires intérieures

des pays du Proche et du Moyen-Orient et le respect de leur indépendance nationale et de leur souveraineté, d'apporter une contribution efficace à la cause de l'instauration d'une paix solide et durable dans cette partie du monde.

Le gouvernement soviétique se prononce avec esprit de suite pour le règlement pacifique des problèmes litigieux au Proche et Moyen Orient et pour la recherche, avec les autres Etats intéressés, d'une solution acceptable pour ces problèmes. Pour autant que, comme il découle des notes des gouvernements de la Grande-Bretagne, des Etats-Unis d'Amérique et de la France, les propositions du gouvernement soviétique se sont heurtées à une attitude négative de la part de ces gouvernements, le gouvernement soviétique estime qu'il conviendrait, à titre de première mesure visant à l'assainissement et à la normalisation de la situation au Proche et au Moyen Orient, de s'entendre pour que les quatre puissances déclarent qu'elles condamnent l'emploi de la force comme moyen de résoudre les problèmes en instance dans cette région, car cela se trouve en contradiction flagrante avec les principes contenus dans la Charte de l'Organisation des Nations-Unies.

Le gouvernement soviétique est disposé à étudier avec toute l'attention qui s'impose des considérations que le gouvernement de la Grande-Bretagne jugera possible d'exposer au sujet de la présente note.

3 — Note du gouvernement soviétique au gouvernement français

Le ministre des Affaires étrangères de l'Union des Républiques socialistes soviétiques présente ses compliments à l'ambassade de France et, en se référant à la note N° 49 de l'ambassade en date du 11 mars 1957, à l'honneur, au nom du gouvernement de l'U.R. S.S., de déclarer ce qui suit :

Le gouvernement soviétique se voit obligé de constater avec regret que le gouvernement français n'a pas soutenu la proposition du gouvernement soviétique, à savoir que les quatre puissances — France, U.R.S.S., Etats-Unis d'Amérique et Grande-Bretagne — fassent une déclaration commune, ou bien des déclarations séparées de caractère analogue, sur la question de la paix et de la sécurité au Proche et au Moyen Orient et de la non-ingérence dans les affaires des pays de cette région.

Une telle attitude du gouvernement français à la dite proposition du gouvernement soviétique est d'autant plus regrettable que, malgré la cessation des opérations militaires contre l'Egypte, la situation au Proche Orient demeure fort tendue et grosse de complications dangereuses. On sait très bien qu'en dépit des décisions de l'Organisation des Nations-Unies, Israël menace ouvertement de renouveler l'agression contre l'Egypte au cas où il ne serait pas donné satisfaction à ses prétentions. Ce faisant, Israël ne cache pas qu'il compte sur le soutien de certains milieux chez les puissances occidentales. On ne peut davantage passer outre à la nouvelle parue dans la presse occidentale, à savoir que les représentants officiels du gouvernement français ont promis d'octroyer à Israël une aide économique et militaire en cas d'intervention contre l'Egypte. C'est apparemment à ces plans qu'est liée la concentration des forces aériennes dans l'île de Chypre.

Il convient d'ajouter à cela que certaines puissances occidentales s'emploient à mener une politique de pression économique flagrante sur l'Egypte par la

voie de la limitation du commerce avec ce pays, du blocage des créances égyptiennes, de l'interdiction faite à leurs navires de passer par le canal de Suez, et d'autres mesures de ce genre.

Il est évident que de telles actions, qui visent en fait au blocus économique de l'Égypte, n'ont rien de commun avec le souci de normaliser la situation dans le Proche Orient.

Il faut considérer comme dénuée de tous fondements la tentative du gouvernement français de présenter les groupements fermés d'agression, en particulier le pacte de Bagdad, comme des organisations défensives. En son temps, le gouvernement français avait observé une attitude désapprobatrice à l'égard des plans de création du pacte de Bagdad, et il avait exprimé des doutes sérieux à leur sujet, estimant que ce pacte visait plutôt à la division qu'à la consolidation de l'unité des pays du Moyen Orient. Par la suite, lorsque certains des participants au pacte de Bagdad sont devenus des partenaires de la France dans les opérations militaires contre l'Égypte, le gouvernement français a apparemment modifié son opinion à l'égard de ce bloc que les peuples du Proche et du Moyen Orient considèrent fort justement comme un instrument entre les mains des puissances coloniales devant servir à maintenir leur domination dans cette partie du monde.

La note du gouvernement français en date du 11 mars aborde la question de la coopération économique avec les pays du Proche et du Moyen Orient. Comme on le sait, le gouvernement soviétique, dans ses précédentes déclarations ayant trait au Proche et au Moyen Orient, et dans le projet de déclaration des quatre puissances, se prononce pour le développement maximum des relations économiques, commerciales et culturelles des pays du Proche et du Moyen Orient avec tous les pays, sur la base de l'égalité en droits et des avantages mutuels. L'Union soviétique se prononce également pour la nécessité pour les autres pays — et, en particulier, les grandes puissances — de contribuer au développement économique des pays de cette région, sans imposer toutefois la moindre condition politique, militaire ou autre qui soit incompatible avec la dignité et la souveraineté de ces pays. Aussi l'affirmation du gouvernement français que le gouvernement soviétique serait soi-disant hostile à toute coopération économique des pays du Proche et du Moyen Orient avec les pays occidentaux ne témoigne-t-elle que de la volonté de faire abstraction de faits bien connus.

Le gouvernement français donne également dans sa note une interprétation dénaturée et arbitraire de l'état réel des choses en ce qui concerne les fournitures d'armements aux pays du Proche et du Moyen Orient. Comme on le sait, les puissances occidentales ont fourni, et continuent à fournir, de grosses quantités d'armes aux pays adhérant au bloc de Bagdad, de même qu'à Israël. Ces armes ont servi au déclenchement de l'agression armée contre l'Égypte, condamnée résolument par les peuples et par l'Organisation des Nations-Unies. Pour ce qui est des achats par les États arabes d'armements dans les pays n'adhérant pas au bloc atlantique, ces États sont, à cette occasion, usés de leur droit légitime d'acquérir des armes en vue de satisfaire les besoins de leur défense et de la sécurité, ce qui se trouve entièrement confirmé par les événements dans le Proche et le Moyen Orient.

Le gouvernement soviétique, en proposant que les quatre grandes puissances s'abstiennent de concert

de fournir des armes aux pays du Proche et du Moyen Orient, partait, et part, du point de vue que, conjointement aux autres principes exposés dans le projet de déclaration, une telle mesure répondrait aux intérêts du maintien de la paix et de la tranquillité dans cette région.

En ce qui concerne la référence faite dans la note du gouvernement français aux relations de l'Union soviétique avec la Hongrie, elle est manifestement hors de propos et ne saurait être considérée autrement que comme une tentative de détourner l'attention du fond des problèmes touchant à la situation au Proche et au Moyen Orient.

Prenant en considération la situation tendue qui s'est créée dans la zone du Proche et du Moyen Orient, le gouvernement soviétique estime que les gouvernements des grandes puissances devraient entreprendre sans délai des mesures concrètes communes dans l'intérêt du maintien de la consolidation de la paix et de la sécurité dans cette partie du monde.

Comme le gouvernement soviétique l'a déjà déclaré à maintes reprises, l'Union soviétique ne peut rester indifférente à l'égard de la situation dans le Proche et le Moyen Orient et de toute mesure entreprise dans cette région située dans le voisinage des frontières de l'U.R.S.S., qui touche au problème de sa sécurité.

À ce sujet, il convient de rappeler que, lors des pourparlers qui ont eu lieu à Moscou, en mai 1956, avec les dirigeants du gouvernement français, il avait été reconnu que la situation dans cette région méritait une attention sérieuse de la part de tous les gouvernements intéressés au relâchement ultérieur de la tension internationale et à la consolidation de la paix universelle. Les deux pays s'étaient alors entendus pour soutenir les initiatives de l'Organisation des Nations-Unies visant à assurer le règlement des problèmes en litige entre les États arabes et Israël, sur une base acceptable pour les parties intéressées.

Toutefois, comme les faits l'ont montré, le gouvernement français a choisi une autre voie incompatible avec les principes de l'Organisation des Nations-Unies.

Le gouvernement de l'Union soviétique estime comme par le passé que seuls les efforts conjugués des grandes puissances, avec la coopération étroite de tous les pays intéressés, peuvent assurer la paix et la sécurité dans la zone du Proche et du Moyen Orient. C'est justement en partant de cette considération que le gouvernement soviétique a fait preuve d'initiative en soumettant aux gouvernements de la France, des États-Unis d'Amérique et de la Grande-Bretagne la proposition d'adopter le texte d'une déclaration commune des quatre puissances dans laquelle les dites puissances prendraient l'engagement de se laisser guider, dans leurs relations avec les pays du Proche et du Moyen Orient, par les principes suivants : maintien de la paix dans cette région par le règlement des questions litigieuses exclusivement par la voie pacifique, en recourant à la méthode des pourparlers; non-ingérence dans les affaires intérieures et respect de la souveraineté, de l'indépendance de ces pays; renoncement à toute tentative d'intégrer ces pays aux blocs militaires auxquels participent les grandes puissances; suppression des bases et retrait des troupes étrangères des territoires de ces États; renoncement mutuel à fournir des armements aux pays du Proche et du Moyen Orient; contribution au développement économique des pays du Proche et du Moyen Orient sans leur imposer aucune condition politique, militaire ou autre inconciliable avec leur dignité.

Si, comme il le dit dans sa note du 11 mars, le gouvernement français est effectivement animé du désir d'agir en faveur de la paix au Moyen Orient et de coopérer dans cet esprit avec tous les gouvernements intéressés, les propositions énumérées du gouvernement soviétique en fournissent des possibilités suffisamment vastes.

De l'avis du gouvernement soviétique, la proclamation des principes fondamentaux essentiels mentionnés contribuerait à régler les problèmes concrets dont fait mention la note du gouvernement français — tels que la question de la navigation par le canal de Suez, le problème de réfugiés, etc. Il va sans dire que la réalisation d'un accord sur les principes fondamentaux de la paix et de la sécurité au Proche et au Moyen Orient et la non-ingérence dans les affaires intérieures des pays de cette région n'est possible que si toutes parties intéressées le désirent. Le gouvernement soviétique n'est pas d'avis que, dans les conditions actuelles, il ne soit pas possible de trouver une base mutuellement acceptable pour régler ce problème important et urgent spécifié dans la note du gouvernement français : le rétablissement de la paix et du calme au Proche et au Moyen Orient.

Le gouvernement soviétique milite avec esprit de suite en faveur d'un règlement pacifique des questions litigieuses au Proche et au Moyen Orient et pour la recherche de solutions mutuellement acceptables de ces questions avec les autres Etats intéressés. Et, puisque, comme il ressort des notes des gouvernements de France, de Grande-Bretagne et des Etats-Unis, les propositions du gouvernement soviétique se sont heurtées à une fin de non recevoir de la part de ces gouvernements, le gouvernement de l'U.R.S.S. est d'avis qu'il faudrait, comme première mesure visant à l'assainissement et à la normalisation de la situation au Proche et au Moyen Orient, que les quatre puissances s'entendent pour déclarer qu'elles condamnent le recours à la force en tant que moyen de régler les problèmes de cette région restés en suspens, vu que ce recours à la force se trouve en complète contradiction avec les principes de la Charte de l'Organisation des Nations-Unies.

Le gouvernement soviétique est disposé à examiner les considérations du gouvernement français que celui-ci estimerait utile d'exprimer à la lumière de la présente note.

(Source : Radio-Moscou, 21 avril 1957.)